

# La coopération agricole rénove sa démarche « Agri Confiance »

© 27/02/2019 | 👤 Arnaud Carpon • 📰 Terre-net Média

Une nouvelle mouture de la démarche coopérative « Agri Confiance » a été présentée lundi 25 février 2019 au Salon de l'agriculture. Le « repositionnement du référentiel » vise à « mieux répondre aux attentes sociétales et aux attentes des consommateurs ».



Au salon de l'agriculture, échanges constructifs sur le stand de la Coopération agricole entre Christophe Grison, d'Agri Confiance, et les représentants de "C'est qui le patron?" sur le nouveau positionnement de la démarche.  
(©@Agri\_confiance)

Les représentants des sept filières présentes au sein de la **démarche coopérative « Agri Confiance »** ont validé un nouveau référentiel « élaboré par les professionnels » et dévoilé à l'occasion du salon de l'agriculture, lundi 25 février 2019.

Ce référentiel se base davantage sur « les attentes des consommateurs, les plans de filière suite aux Etats généraux de l'alimentation, les démarches existantes et les piliers de la RSE ».

Il « s'appuie toujours sur les certifications V01-005 ou V01-007, mais il s'articule désormais autour de 3 grandes promesses, 10 engagements, déclinés en plus de 120 exigences. »

« Le niveau 1 « éthique » engage la coopérative sur une production issue de ses producteurs coopérateurs, faits en France, sur une traçabilité et une qualité certifiée par tierces parties, le respect du bien-être animal en s'appuyant notamment sur la charte de bonnes pratiques d'élevage ; et l'intégration de critères sociaux.

Le niveau 2 « environnement » engage la coopérative sur la préservation de la biodiversité, la préservation des sols, la limitation des intrants et la lutte contre le réchauffement climatique. Grâce à ces engagements le niveau 2 d'Agri Confiance est reconnue équivalent à la Certification Environnementale de niveau 2.

Le niveau 3 « Responsabilité Sociétale des Entreprises – RSE » engage la coopérative sur la mise en place d'une démarche RSE structurée en interne, reconnue par une tierce partie. »

### Les engagements d'Agri Confiance

Tableau des exigences de la démarche Agri Confiance  
(©Agri Confiance)

## Des convergences entre Agri Confiance et la labellisation HVE

61 coopératives agricoles, comptant 24 400 exploitations, adhèrent actuellement à la démarche « Agri Confiance ». Il y a un an, au salon de l'agriculture 2018, la coopération agricole avait indiqué son intention « de redynamiser la démarche pour gagner en crédibilité et en exigences ».

« Grâce à ses exigences environnementales la démarche Agri Confiance est déjà reconnue au niveau 2 de la **certification environnementale** (HVE). De nombreuses coopératives utilisent la démarche Agri Confiance pour engager certains adhérents dans une démarche collective HVE », rappellent les représentants de la coopération agricole. « Mais engager tous les adhérents vers la HVE pose aujourd'hui quelques obstacles. »

La très large majorité des exploitations aujourd'hui certifiées HVE sont des exploitations viticoles. « La HVE ne correspond pas aux exigences des filières animales alors que de nombreux adhérents Agri Confiance sont aussi issus de ces filières. »

A lire >> [L'AGPB lance un plan « RSE » pour mieux valoriser le savoir-faire des céréaliers](#)

W

*Échanges constructifs sur le stand @lacoopagricole entre @Agri\_confiance et @C\_qui\_le\_Patron sur le nouveau positionnement de la démarche #Ethique #environnement #rse #SIA2019. De beaux projets en perspective [pic.twitter.com/tzramVFZJJ](https://pic.twitter.com/tzramVFZJJ)*

— Agri Confiance (@Agri\_confiance) 26 février 2019